

Signature d'une convention entre le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et l'asbl « Mieterschutz Lëtzebuerg »

Communiqué par : ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

En date du 6 juin 2024, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et l'Association de défense des locataires de Luxembourg Mieterschutz Lëtzebuerg ont signé une convention pour soutenir financièrement le projet Loc'Aides de ladite association. Par cette convention, l'Etat accorde une contribution financière maximale de 40.000 €, destinée à couvrir une partie des coûts suivants :

- l'organisation de rencontres informelles entre locataires ;
- la permanence d'un ou de plusieurs juristes ou avocats pendant 8 heures par semaine
- la formation destinée à des professionnels ;
- la mise à jour et la réimpression de la brochure informant sur le bail à usage d'habitation ainsi que le développement du site internet de l'association.

L'objectif premier de ce service d'information et d'aide aux locataires fourni par l'association est de sensibiliser les locataires, et toute autre partie intéressée, et de mettre à leur disposition les informations concernant leurs droits et obligations en matière de location. Le présent projet vise à développer et à étendre ce service pour les locataires.

Lors de la signature de la convention, le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire a relevé l'importance du travail fourni par l'association. « Mieterschutz Lëtzebuerg est un point de contact important pour les locataires du marché du logement privé. Il me tient particulièrement à cœur de soutenir l'association afin qu'elle puisse, développer son offre de conseil et d'information aux locataires », a souligné Claude Meisch.

La convention couvre les travaux que l'association compte réaliser jusque fin 2024.